

au sein de leurs gouvernements certaines autorités très compétentes, et elles se sentent extrêmement fières du degré d'indépendance qu'elles ont atteint. A mon avis, si nous devons débattre cette question très importante, ce qui compte ce n'est pas de savoir s'il y a une chance pour le Canada, mais, à cause du caractère des pays et de la condition des habitants, s'il y a une chance pour ces pays eux-mêmes. Nous avons assez de problèmes ici, mais peut-être avons-nous aussi assez de richesses, assez d'habileté et assez de bonne volonté pour les résoudre. Néanmoins, nous serions mal venus de nous carrer dans nos fauteuils et de contempler béatement notre nombril en pensant que le monde nous appartient. Nous devons tendre la main aux régions sous-développées; autrement, ce serait à nos risques et périls et nous pourrions compromettre la paix dans l'univers.

Je crois que la question soulevée par le sénateur Grosart mérite l'attention du comité présidé par le sénateur Aird et j'espère qu'on la prendra en considération au cours des futures délibérations en comité.

L'honorable David Croll: Honorables sénateurs, je n'ai qu'un bref commentaire à faire suivi d'une question. A titre d'avocat, et de membre du barreau depuis près d'un demi-siècle, je crois qu'il convient pour moi de déclarer, d'après ce qui a été dit ici et aux Antillais que les normes de justice dans mon pays sont élevées et que je ne pense pas qu'on puisse en trouver de meilleures dans aucun autre pays. Inutile, à mon sens, de nous excuser pour ce qu'il adviendra ou pour ce qu'il n'advient pas. Nos tribunaux sont ce qu'ils sont et il n'est pas question de mettre en doute leur probité, leur intégrité ou leur impartialité.

Je voudrais poser une question au sénateur Martin; j'ai cru l'entendre dire que le sénateur Aird avait parlé avec l'honorable M. MacEachen des aspects de l'immigration antillaise. Voici ma question: cette discussion avait-elle pour but de limiter cette immigration ou de l'accroître?

L'honorable M. Martin: La législation canadienne sur l'immigration n'a jamais fait de discrimination à l'égard d'aucun pays et je suppose que le ministre a insisté là-dessus.

L'honorable M. Croll: Je le savais avant de poser la question, mais je voulais que le sénateur Aird me dise si ces discussions avec le ministre concernaient des restrictions ou des

assouplissements dans les règles de l'immigration. J'ai posé la question au sénateur Aird.

L'honorable M. Aird: Avant de répondre au sénateur Croll, puis-je dire que je le remercie beaucoup de la déclaration qu'il a faite sur la qualité actuelle de la justice au Canada. Je me félicite que cela ait été signalé.

A présent, en ce qui concerne votre question, il se trouve que cette réunion avec le ministre...

L'honorable M. Croll: N'a pas eu lieu?

L'honorable M. Aird: Oh, si, elle a eu lieu, mais je me trouvais alors à l'hôpital, à Toronto, pas à Ottawa. Il me semble que feu le sénateur Thorvaldson présidait alors et qu'il a répondu qu'il n'y avait pas de contingentement. J'ai lu les témoignages au cours de l'été, mais malheureusement je ne me le rappelle pas très clairement, pour l'instant, et je ne saurais fournir une réponse précise. Pourtant, si ma mémoire est fidèle, il me semble qu'on ne se propose ni d'augmenter ni de diminuer l'immigration. Il n'y a pas de restrictions.

L'honorable M. Martin: Et comme je le disais, le nombre des émigrés a augmenté.

LES TRAVAUX DU SÉNAT

L'honorable M. Martin: Honorables sénateurs, j'aimerais, avant que le Sénat s'ajourne, vous rappeler l'ordre de nos travaux. Nous reviendrons ici à 4h. 40 de l'après-midi attendre le suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, en vue de la prorogation du Parlement.

Nous nous réunirons ici demain matin à 10h. 30, pour l'ouverture de la nouvelle session, après quoi, je propose que nous nous réunissions demain après-midi, à 2 heures.

Je propose que le Sénat s'ajourne maintenant à loisir en attendant l'arrivée du suppléant de Son Excellence le Gouverneur général pour la prorogation de la première session de la vingt-huitième législature.

(Le Sénat s'ajourne à loisir.)

La séance reprend à 4h. 45 de l'après-midi.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

DISCOURS DE PROROGATION

Le très honorable J. R. Cartwright, C.P., M.C., juge en chef du Canada, suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, prend place au pied du trône. La Chambre des com-